

Mécanismes de Financements verts : vers une résilience climatique des collectivités territoriales

Green Financing Mechanisms for Strengthening Climate Resilience in Local Governments.

Auteur 1 : Sara BAYOUD.

Auteur 2 : Majdouline HOUMADA.

Sara BAYOUD : Enseignante-chercheure à la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales - Agdal, Université Mohammed V de Rabat.

Majdouline HOUMADA : Cadre à la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation, Ministère de l'Economie et des Finances.

Déclaration de divulgation : L'auteur n'a pas connaissance de quelconque financement qui pourrait affecter l'objectivité de cette étude.

Conflit d'intérêts : L'auteur ne signale aucun conflit d'intérêts.

Pour citer cet article : BAYOUD .S & HOUMADA .M (2025). « Mécanismes de Financements verts : vers une résilience climatique des collectivités territoriales », African Scientific Journal « Volume 03, Numéro 29 » pp: 0335 – 0349.



DOI : 10.5281/zenodo.15222610
Copyright © 2025 – ASJ



Résumé

Les défis climatiques actuels influencent fortement les politiques publiques de financement des projets durables, notamment au niveau territorial. Les collectivités territoriales, bien qu'au cœur des enjeux locaux de développement et d'adaptation, restent fortement dépendantes des ressources de l'État, ce qui limite leur autonomie financière et leur capacité de résilience. L'article explore ainsi les mécanismes innovants de finance verte que ces collectivités peuvent mobiliser ou auxquels elles peuvent accéder, tels que les incitations fiscales, la fiscalité environnementale, les fonds verts territoriaux, ou encore les green bonds et social bonds, à l'instar des expériences marocaines récentes. Notre analyse montre que le Maroc est engagé dans une trajectoire ambitieuse en matière de développement durable et de finance verte, mais que la concrétisation de ces ambitions dépend fortement de l'échelle locale. Pour réussir cette transition, il est essentiel de renforcer les capacités des collectivités territoriales à mobiliser et à gérer efficacement ces nouveaux instruments financiers. Cela suppose une gouvernance territoriale renforcée, une planification intégrée, ainsi qu'une implication active de tous les acteurs. La finance verte doit ainsi être perçue non seulement comme un outil financier, mais comme un levier stratégique pour un développement territorial équilibré, durable et inclusif.

Mots clés : Financements verts, collectivités territoriales, financement territorial, développement durable.

Abstract :

Current climate challenges are significantly influencing public policies related to the financing of sustainable projects, particularly at the territorial level. Local authorities, while being at the heart of local development and adaptation issues, remain heavily dependent on state resources, which limits their financial autonomy and resilience capacity. This article explores innovative green finance mechanisms that these authorities can mobilize or access, such as tax incentives, environmental taxation, territorial green funds, as well as green bonds and social bonds—following the example of recent initiatives in Morocco. Our analysis shows that Morocco is on an ambitious path toward sustainable development and green finance, but the realization of these goals largely depends on the local level. To ensure a successful transition, it is essential to strengthen the capacity of local authorities to effectively mobilize and manage these new financial instruments. This requires enhanced territorial governance, integrated planning, and the active involvement of all stakeholders. Green finance should thus be seen not only as a financial tool, but also as a strategic lever for balanced, sustainable, and inclusive territorial development.

Keywords : Green financing, local authorities, territorial financing, sustainable development.

Introduction

Depuis plusieurs années le Maroc s'est engagée dans le processus de développement économique et social mais aussi durable. Dans un souci de conciliation entre les exigences écologiques et les besoins de financements nécessaires au développement économique, le Royaume mise beaucoup des mécanismes de financement innovant à caractère durable.

Cette réalité a été mise en évidence dans plusieurs régions du Royaume surtout avec les conditions climatiques devenues difficiles des dernières années, du fait que le développement de certaines collectivités a été lourdement impactées par lesdites conditions ce qui contribue à la raréfaction des sources de financements.

Etant donné les acteurs de première ligne qui veillent à la réalisation des stratégies des pouvoirs publics, les CT reposent majoritairement sur les transferts de l'Etat, qui deviennent de plus en plus insuffisantes pour suivre les stratégies garantissant le développement économique attendu des politiques publiques¹. De ce fait, gérer les défis environnementaux et socio-économiques qui en découlent est fondamental non seulement pour atténuer les effets des phénomènes climatiques extrêmes, mais aussi pour promouvoir une transition vers des modes de vie plus durables et favoriser ainsi la résilience et le développement durable des territoires.

Les collectivités locales se heurtent à des contraintes de ressources dont disposent, ainsi, il devient fondamental de chercher d'autres sources de financement qui concilient entre les exigences de l'environnement et les besoins économiques en matière de développement des régions. Le rôle des collectivités territoriales, devient primordial en complément des mesures et décisions nationales car leur implication permet de tenir compte de la complexité des problèmes à traiter, des décisions à prendre pour participer pleinement au développement économique du pays.

Ces dernières années, la finance verte a acquis une importance mondiale en tant qu'outil essentiel pour atténuer les effets du changement climatique, tout en garantissant une conformité avec les objectifs de développement durable. Les publications récentes (2023-2024) soulignent l'importance croissante de la finance verte, non seulement comme outil de préservation de l'environnement, mais aussi comme moteur alternatif d'innovation économique, en particulier dans les régions confrontées à des défis environnementaux complexes.

¹ L'article 141 de la constitution dispose que «les régions et les autres collectivités territoriales disposent de ressources financières propres et de ressources financières affectées par l'État» et que «tout transfert de compétences de l'État vers les CT doit s'accompagner d'un transfert des ressources correspondantes».

En effet, « la finance verte fait référence à l'ensemble des activités et services financiers visant à soutenir des initiatives qui réduisent l'impact environnemental négatif des activités économiques ou qui apportent des bénéfices écologiques. Elle a pour objectif de promouvoir une croissance économique durable en finançant des projets respectueux de l'équilibre écologique² ».

Assurer le développement durable par la finance verte, c'est intégrer les dimensions environnementale, sociale et économique dans les projets de développement en matière de financement de projets environnementaux

L'objectif du présent article est d'apporter un éclairage sur les mécanismes de financements verts innovants que les collectivités territoriales peuvent intégrer, ou que les instances centrales mettent à leur disposition, afin de réaliser l'objectif de résilience en favorisant une croissance économique durable et le développement de nouveaux mécanismes de finance verte.

1. Champ conceptuel de la Finance verte

Avant de voir de plus près le nouveau paysage qui marque de plus en plus les projets d'investissements au niveau des CT, il serait judicieux de passer en revue les différentes théories qui ont traité la question de mécanismes de financement innovants dits verts, environnementaux ou même durables.

Le Maroc a entretenu le processus de développement régional et a doté les acteurs locaux de ressources pour accompagner ledit développement.

Au Maroc, l'intérêt pour le développement durable a été depuis bien longtemps. La notion de développement durable puise son cadre légal et juridique de la Constitution de 2011, de loi 11-03 relative à la protection et la mise en valeur de l'environnement et de loi n°11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement. Celle-ci définit le développement durable dans son article 3. L'attention a été portée à un niveau supérieur avec la loi-cadre 99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, qui est entrée en vigueur en 2014.

Parallèlement, les CT ont la mission de veiller à la réalisation de projets garantissant un développement économique mais aussi des ressources financières obéissant à la dimension climat et environnement. Il est impératif de garantir dans la quête de nouvelles sources de

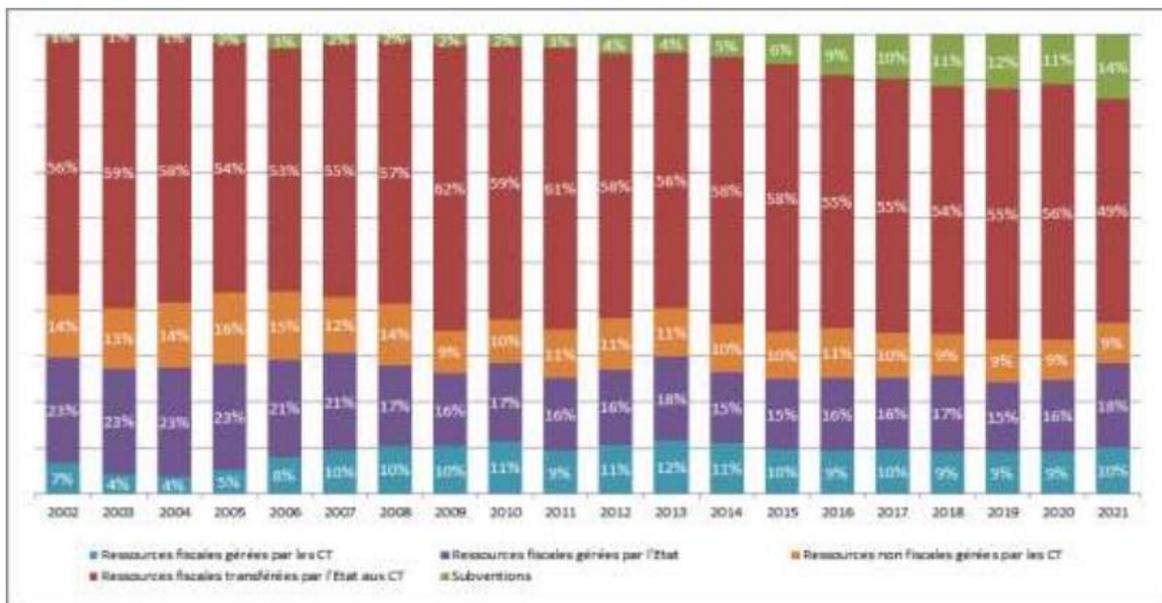
² EVCCAT, la finance verte : un tournant vers un développement durable. In : <https://www.evccat.ma/la-finance-verte-au-maroc-un-tournant-vers-un-developpement-durable/>

financement, une conciliation entre le développement des CT et les objectifs environnementaux dans lesquels s’inscrit le Maroc.

Plusieurs études ont été conduites, dont le principal constat est la prédominance des ressources transférées par l’Etat aux collectivités territoriales. Celles reposent sur les ressources étatiques pour garantir la réalisation de leurs projets. La répartition des transferts

Le graphe ci-après montre que la dépendance du pouvoir central est très forte. D’où la nécessité de trouver d’autres sources de financement au niveau local.

Titre : L’évolution des recettes fiscales



Source : Trésorerie Générale du Royaume, « L’autonomie fiscale locale a-t-elle encore un sens pour le développement territorial ? », 2022

Pour un avancement économique soutenable la variable climat doit être intégrée. Les travaux récents en économie environnementale ont exploré la possibilité d’ouvrir la voie à un nouveau paradigme économique où la création de richesse passe par un modèle alternatif, souvent désigné comme économie verte.

Afin de réaliser ces objectifs, l'accès à des financements adaptés, des outils de financements innovants, sous le terme de mécanismes de financements verts, est essentiel. Ces outils financiers innovants visent à mobiliser des ressources économiques dédiées à la mise en œuvre de projets écologiques, favorisant ainsi la résilience et la durabilité.

2. Les Mécanismes de financement innovants

La finance verte est considérée comme un nouveau paradigme qui prend en compte les conditions et exigences environnementale. Les instances internationales intègrent dans leur vision de croissance économique la dimension environnement, du fait de l'importance de cette question afin d'intégrer tous les risques qu'elle englobe en son sein.

Depuis 2008, le Maroc a manifesté son engagement en ce qui concerne la question de l'environnement et son implication dans le développement durable. Intégrer des mécanismes de financement vert spécifiques adaptés aux spécificités des collectivités territoriales. Il a engagé une série d'actions en l'occurrence :

- La promulgation des textes de lois,
- L'adoption des plans et stratégies,
- La création des fonds de financements dédiés à l'action environnementale,
- La mise en place des grands chantiers dans les différents domaines de l'environnement.

Ainsi, toutes les conditions de mise en place d'un cadre propice pour la promotion de l'environnement et en même temps la promotion du développement territoriale du Royaume. Celle-ci occupe aussi une place primordiale dans la mise en place des politiques publiques.

« L'élaboration de la SNDD au Maroc marque ainsi l'aboutissement d'un engagement résolu pour la concrétisation du développement durable. Cette stratégie dessine un projet commun à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les soutenir dans leurs efforts de durabilité, chacun dans son domaine autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. Elle a aussi pour vocation de rendre lisibles et cohérents les engagements internationaux du pays avec les politiques nationales, transversales ou sectorielles. »³

Notons que dans ce cadre, la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) considère que la finance verte est un levier essentiel pour réalisation des orientations stratégiques dans lequel les politiques publiques sont s'inscrits pour la promotion des CT.

1.1. Les greens bonds : genèse et cas d'école // L'innovation financière au service du climat

Les Green bonds sont des obligations qui servent au financement de projets ayant des impacts environnementaux positifs. Il s'agit d'une levée de fonds avec une condition d'allouer le produit de l'émission obligatoire aux projets compatibles avec les exigences de l'environnement.

³ Stratégie Nationale De Développement Durable (SNDD) 2030, p 9

Dans un contexte international marqué par la prise de conscience de tous les citoyens du monde de l'ampleur de la question environnementale que les premières émissions de Green bonds ont été faites. La première était en 2007 assurée par la Banque Mondiale. A partir de 2013, les acteurs financiers ont constaté que ce créneau était un tournant porteur et un potentiel de forte croissance. Le marché des obligations vertes en pleine expansion, rapidement le marché financier international des Green bonds a dépassé 60 milliards de dollars.

Sur la scène internationale plusieurs pays ont pris l'initiative pour rendre plus vert leur système financier en lançant des obligations vertes. La Chine est ainsi devenue le premier pays au monde à inclure la création d'un système financier vert dans les documents politiques les plus importants visant à promouvoir le développement de la finance verte. En 2017, le Conseil des affaires d'État a mis en place des zones pilotes de réforme et d'innovation de la finance verte dans huit villes⁴.

Un autre exemple est l'Etat fédérée la Californie, qui a été le premier état américain à avoir utilisé les obligations vertes pour financer des projets écologiques. Ces obligations permettent de mobiliser des fonds pour des projets d'infrastructure verte, notamment dans les domaines du transport public, des énergies renouvelables, et de la gestion de l'eau.

En 2016, le Maroc a effectué la première émission d'obligations vertes, la première émission des titres verts en Afrique. Celle-ci a été émise par MASEN pour un montant de 1,15 MMDH, et lui a permis de bénéficier de sources de financement pour le développement des projets NOOR Laayoune et NOOR Boujdour.

Il convient de noter que le projet Noor Laayoun a eu un impact socio-économique positif, surtout à travers la création d'emplois pour la main d'œuvre locale ce qui a permis une amélioration du développement local. De même, le projet NOOR Boujdour a permis un développement important de la région à travers une viabilisation et un aménagement des terrains nécessaires à la réalisation du projet et cela à travers la mise en place d'infrastructures communes, nécessaires au bon développement et fonctionnement dudit projet.

Ainsi, dans le cadre de la réalisation des engagements pris par le Maroc lors de la COP 22 en 2016, la Banque Central populaire, se positionne en tant qu'acteur de référence sur le marché des énergies renouvelables via la levée de fonds dans le cadre de l'émission de Green bonds en devises étrangères d'un montant total de 135 millions d'euros (1,5 milliard de DH). Les principaux souscripteurs, la Société financière internationale et Proparco, ont respectivement

⁴ Guangning, W.- Yang, Y- Yinjun, X. (2024). Impact of Green Finance Reform and Innovation Pilot Zones on Regional Economic Growth. Journal of Green Economy and Low-Carbon Development. P 161

investis 100 millions d'euros et 35 millions d'euros. Il s'agit d'une opération financière de grande envergure qui va permettre une création de mécanisme de financement de financement verte durable, en canalisant l'argent des institutionnels privés vers un marché porteur de la finance verte et surtout des actifs verts⁵.

1.2. Idée de mise en place Budget vert local

Le budget vert est un outil puissant pour orienter les politiques publiques vers un développement plus durable. Il s'agit de mettre en place un mécanisme qui va renforcer et compléter d'autres politiques publiques, de telle sorte que ces décisions budgétaires soient en lignes avec les objectifs globaux des politiques publiques.

En effet, il s'agit d'intégrer les aspects environnementaux dans la prise de décision des politiques publiques, ce qui revient à dire : intégrer la dimension de l'environnement afin de coordonner les actions des différents niveaux de décision (État, régions, collectivités locales) pour assurer la cohérence des politiques publiques.

La réalisation de l'ambition du développement durable au niveau local s'inscrit au sein d'un ensemble de politiques publiques en parfaite imbrication.

Etant le des acteurs de proximités, les CL ont la mission de portage des politique publiques qui visent un développement durable. Cette articulation peut créer des synergies avec d'autres politiques publiques. Les principaux domaines d'articulation entre les politiques publiques nationales et celle au niveau locales peuvent concerner : **(i)** la politique énergétique, **(ii)** la politique agricole, **(iii)** la politique de l'eau, ou **(iv)** la politique de transport, ...etc

En France, on a assisté à la création du budget vert, cela vient de l'initiative conjointe du gouvernement français et de l'OCDE, à l'occasion du « One planet summit » qui a été tenu à Paris. Cette initiative permet d'avoir la transparence sur l'utilisation des ressources environnementales, et rendre plus visibles les actions du budget de l'État au bénéfice des politiques environnementales. En effet, « la loi de finances pour 2024 entérine la généralisation des « budgets verts » pour les collectivités de plus de 3 500 habitants »⁶. Il s'agit d'une expérience qui dresse un paysage et un cas d'école en la matière. En effet, la mise en place un budget vert permet de :

⁵ «Il s'agit d'une opération stratégique qui marque, d'une part, notre positionnement de banque pionnière en matière de financement de projets d'énergie renouvelable et, d'autre part, témoigne de la confiance dont jouit le Groupe BCP auprès des plus grandes institutions financières internationales», souligne Abdeslam Bennani, DGA en charge de la Banque d'investissement et de financement à la BCP.

⁶ Marion Fetet, Les budgets verts des finances locales : un premier pas sur lequel l'engagement local reste la clé. <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/les-budgets-verts-des-finances-locales>

- a. Mesurer l'impact environnemental des dépenses publiques ;
- b. Orienter les investissements vers des projets durables ;
- c. Renforcer la transparence et la responsabilité ;
- d. Mieux gérer les ressources publiques ;
- e. Assurer une attractivité pour les investisseurs ;
- f. Et, in fine, garantir une meilleure qualité de vie des citoyens.

1.3. La fiscalité verte ou dite fiscalité environnementale

La fiscalité verte, ou fiscalité environnementale, repose sur l'idée d'utiliser les instruments fiscaux pour orienter les comportements économiques vers une réduction des impacts environnementaux. Elle s'inscrit dans les recommandations des théories économiques environnementales, principalement, les apports d'Arthur Pigou qui sont à l'origine de la taxe pigouviennne, celle-ci est conçue pour intégrer dans les coûts, les éléments externes causés par des activités économiques nuisibles à l'environnement.

En effet, les taxes et impôts environnementaux sont un exemple d'instrument pigouvien classique. Selon Pigou, « les taxes environnementales permettent d'internaliser les coûts externes associés à la pollution, conduisant ainsi à une allocation plus efficace des ressources. Cette approche, largement adoptée dans la littérature économique, a donné naissance à une multitude d'instruments fiscaux environnementaux ».

Pour faire face aux défis environnementaux, la fiscalité environnementale s'avère un véritable moyen de financement qui peut garantir le développement durable et la transition verte au Maroc. En effet, le système fiscal marocain dispose d'une panoplie de taxes qui intègre l'aspect de l'environnement.

L'actualisation du cadre fiscal marocain a été tracée par la loi-cadre 69-19 portant réforme fiscale. Cette loi vise une mise en place d'un cadre de référence pour le développement et modernisation de la fiscalité au Maroc pour une politique fiscale équitable et cohérente avec les objectifs environnementaux dans lequel s'inscrit le pays et puis les décideurs devront être convaincus que les communes doivent être les premières bénéficiaires du produit des taxes environnementales.

La taxe carbone est une mesure fiscale, qui trouve son origine dans les travaux de Pigou dans le prolongement du principe du «pollueur-payeur»⁷, qui impose un coût aux producteurs émetteurs de CO₂ (Arthur Pigou-1920). Cet impôt environnemental représente non seulement un levier

⁷ En 1987, la Communauté européenne adopte le principe pollueur-payeur.

pour réduire effets néfastes sur l'environnement, mais également une opportunité économique pour le pays, tant pour le secteur public que privé. C'est un outil stratégique de renforcement budgétaire.

Pour le Maroc, la taxe carbone est d'un levier essentiel de la politique fiscale, elle consiste à transférer une partie de la responsabilité écologique de l'État vers l'ensemble de la société. Celle-ci contraint les entreprises et les citoyens à prendre conscience de l'impact de leurs choix économiques sur l'environnement et le bien-être collectif. La mise en œuvre de cet outil fiscal nécessite une approche équilibrée garantissant une allocation optimale tenant compte des contraintes sociales, économiques de chaque CL.

L'allocation des revenus générés par ces taxes doit faire l'objet d'une utilisation efficace pour financer des projets basés sur des infrastructures durables essentiels pour maintenir le soutien public (Metcalf,2009). Techniquement, l'avantage majeur de cette mesure est son potentiel à améliorer le solde budgétaire du Maroc de 0,8% du PIB, selon l'OCDE.

Ces recettes pourraient être allouées aux CT et pourraient servir de ressources financières pour les projets d'infrastructures écologiques voire même une source de financement des services publics. Notons également, que la fiscalité environnementale se décline en fonction des externalités négatives qu'elle cherche à internaliser. Elle peut ainsi s'appliquer à la consommation de ressources rares, aux émissions de polluants, ou encore aux nuisances générées par certaines activités économiques. Elle constitue un outil de régulation économique visant à corriger les défaillances du marché liées aux externalités négatives. Elle se décline en différents types de taxes, chacune ciblant spécifiquement une problématique environnementale, pour l'atteinte de l'objectif de développement durable.

L'instauration d'une taxe intérieure de consommation labélisée verte sur les équipements électriques de grande consommation, s'inscrit dans la ligne l'encouragement des actions de protection de l'environnement et du développement durable. La finalité est d'orienter les décisions d'achat des consommateurs vers des équipements moins énergivores.

Cela dit, les stratégies fiscales nationales, nécessite des analyses approfondies, afin de consolider la place de la fiscalité environnementale dans le cadre fiscal marocain. Intégrer Leur caractère innovant et leur potentiel de généralisation est le but que poursuivent les pouvoirs publics pour bien définir un champ d'application qui cerne tous les domaines de l'environnement et du développement durable. C'est dans ce sens que les décideurs souhaite reconfigurer le tissu industriel et aussi bien pour les entreprises exportatrices ou importatrices de se conformer aux exigences du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF),

lancé depuis octobre 2023 par l'Union européenne, et qui envisage son entrée en vigueur effective à l'horizon 2026.

Conclusion

La finance verte, comme levier de développement durable, est considérée aujourd'hui comme une solution fondamentale afin de faire face aux défis climatiques et financiers qui pèsent sur l'économie dans sa globalité et sur les collectivités territoriales spécifiquement. Le contexte actuel, marqué par des contraintes budgétaires croissantes et des enjeux environnementaux pressants, met en exergue l'urgence de repenser les mécanismes de financement au niveau local. Ces mécanismes doivent permettre aux collectivités de s'émanciper de la dépendance vis-à-vis des transferts étatiques tout en répondant efficacement aux impératifs écologiques et socio-économiques.

Les outils de financement innovants verts, tels que les Green bonds, le budget vert local ou encore la fiscalité environnementale, offrent un potentiel significatif pour transformer la gouvernance financière des collectivités territoriales. En introduisant des approches alignées avec les objectifs de durabilité, ces mécanismes favorisent non seulement une meilleure gestion des ressources, mais aussi une transition vers une économie verte plus résiliente. Les exemples concrets de mise en œuvre de ces outils, au Maroc avec les projets NOOR ou l'émission d'obligations vertes par MASEN, illustrent leur capacité à générer des impacts positifs sur le développement local, à la fois en termes économiques et sociaux.

Parallèlement, une coordination efficace entre les différentes instances décisionnelles est essentielle. La finance verte ne peut s'épanouir sans une articulation harmonieuse entre les politiques nationales et locales, notamment dans des domaines stratégiques comme l'énergie, l'agriculture, la gestion de l'eau ou encore les infrastructures de transport. À cet égard, la Stratégie poursuivie depuis quelques années constitue un cadre de référence pertinent pour aligner les priorités des collectivités avec les orientations nationales et internationales en matière de durabilité.

En définitive, le Maroc se positionne sur une trajectoire prometteuse, mais encore exigeante, en matière de finance verte et de développement durable des collectivités territoriales. Le défi majeur réside dans la capacité à traduire les ambitions en actions concrètes à l'échelle locale. La finance verte ne doit pas seulement être perçue comme un outil technique, mais comme un véritable catalyseur de transformation pour atteindre un équilibre harmonieux entre le développement économique, la préservation de l'environnement et le bien-être social. À cet égard, l'implication de tous les acteurs, conjuguée à une gouvernance renforcée et innovante, sera déterminante pour inscrire durablement les territoires marocains dans un modèle de croissance résilient et équitable. Cependant, la réussite de ces initiatives repose sur plusieurs

prérequis. D'une part, il est indispensable de renforcer la capacité dont jouissent les collectivités territoriales afin qu'elles puissent non seulement accéder à ces financements, mais aussi en optimiser l'utilisation. Cela implique des formations spécifiques pour les cadres locaux, la mise en place de mécanismes de transparence et d'évaluation, ainsi que le développement d'outils de planification intégrée prenant en compte les dimensions environnementales, sociales et économiques.

BIBLIOGRAPHIE :

AMMC, guide sur les Green Bonds

Conseil Economique Social et Environnemental (2012). Economie verte : opportunités de création de richesses et d'emplois.

Conseil Economique Social et Environnemental (2020). Accélérer la transition énergétique pour installer le Maroc dans la croissance verte.

Direction du Budget Ministère de l'Économie et des Finances Français, La plateforme des finances publiques, du budget de l'État et de la performance publique

Direction du Budget Ministère de l'Économie et des Finances Français Le budget vert : un outil de transparence au service de la transition écologique, 2024. In : https://www.budget.gouv.fr/reperes/budget_vert

FALHAOUI, K. – BOUAYAD AMINE, N. – ROUGGANI, K. (2018) La fiscalité verte au Maroc : Etat des lieux et perspectives.

FETET, M. Les budgets verts des finances locales : un premier pas sur lequel l'engagement local reste la clé. <https://www.caissedesdepots.fr/blog/article/les-budgets-verts-des-finances-locales>

GUANGNING, W.- YANG, Y- YINJUN, X. (2024). Impact of Green Finance Reform and Innovation Pilot Zones on Regional Economic Growth. Journal of Green Economy and Low-Carbon Development. P 161

Metcalf, Gilbert E. (2009). "Market-Based Policy Options to Control U.S. Greenhouse Gas Emissions." Journal of Economic Perspectives, 23 (2): 5–27.

Ministère de l'Économie et des Finances (Royaume du Maroc) **Trésorerie Générale du Royaume**, L'autonomie fiscale locale a-t-elle encore un sens pour le développement territorial ?, 2022

Ministère de l'Économie et des Finances (Royaume du Maroc), Rapport d'exécution budgétaire et de cadrage macroéconomique triennal, 2024

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, (2021) Stratégie Bas Carbone à Long Terme Maroc 2050.

Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD) 2030, P 9

MOUSSAOUI, N., BOUZAHZAH, M., & KARIM, M. (2023). Proposition d'un modèle théorique pour la mise en place du mécanisme du budget vert au sein des collectivités territoriales au Maroc. 4(4-1), 334-361. <https://doi.org/10.5281/zenodo.8279489>

ROUGGANI, K. – BOUAYAD AMINE, N. (2016) développement durable : où en est la fiscalité au Maroc ?

ROUIJEL, R. (2024). La finance verte : quel changement éventuel de l'information comptable et financière ? International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics, 5(7), 619- 631. <https://doi.org/10.5281/zenodo.13218471>

VEDRINE, C. (2011), Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'université Montpellier I en cotutelle avec l'université d'Ottawa, «Fiscalité et environnement».

VIessant C. La fiscalité verte : l'avenir de la fiscalité locale ? Revue française de finances publiques, 2023, 162, pp.3-12.